

Communiqué de presse

(pour diffusion immédiate)

Fonds Biomasse Énergie La FQCF se réjouit de l'annonce de sa mise en place

Québec, le 12 mai 2015 – La Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) est très heureuse de l'annonce de la création du Fonds Biomasse Énergie faite par ses partenaires, soit le ministre Jacques Daoust, pour Investissement Québec, et Léopold Beaulieu, président-directeur général, de Fondaction. Elle tient à souligner également l'étroite collaboration du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et son ministre, Laurent Lessard, pour leur rôle de soutien tout au long de cette démarche.

«Une étape importante visant une implication structurée des coopératives forestières dans la mise en place de la filière de la production de chaleur à partir de la biomasse résiduelle est franchie aujourd'hui. La FQCF remercie ses partenaires de Fondaction et du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation (MEIE) qui ont participé activement à la démarche d'analyse des besoins que nécessite cette filière pour son véritable déploiement et qui ont fait confiance à la FQCF et ses coopératives pour y jouer un rôle de premier plan» a commenté le président de la FQCF, Alain Paradis.

Il y a un peu plus de trois ans, la FQCF présentait une étude sur le potentiel économique de la biomasse forestière pour le chauffage des bâtiments. Devant les résultats obtenus qui démontraient la compétitivité de la filière biomasse, l'immense marché disponible au Québec et l'importance des retombées économiques en terme de création d'emplois, de PIB et d'économies en frais de chauffage, la FQCF s'alliait à des partenaires financiers, Fondaction et la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour pousser plus loin l'analyse et voir comment concrètement développer cette filière prometteuse. Avec ces importantes institutions, la FQCF mettait en place un comité de coordination. Présidé par le doyen de la faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval, Robert Beauregard, ce comité encadrait les travaux d'une firme comptable, d'une firme spécialisée en énergie et du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, ce dernier partenaire étant impliqué dans une large consultation visant à déterminer le cadre dans lequel le développement de la filière recevrait un niveau élevé d'acceptabilité sociale. Des représentants des ministères des Ressources naturelles de l'époque, secteur forêt et secteur énergie, de même que des représentants de la Direction du développement des coopératives (MEIE) étaient aussi associés à la démarche.

Le résultat de ses travaux fut le dépôt d'un plan directeur du développement de la filière de la biomasse forestière destinée à la production de chaleur. «Parmi les recommandations contenues dans ce plan, une parmi les plus importantes et les plus stimulantes pour nos coopératives se concrétisent aujourd'hui» a ajouté, Martin Béland, vice-président de la FQCF, présent lors de l'annonce.

Le développement de la filière de la biomasse forestière destinée à la production de chaleur doit s'appuyer sur une chaîne d'approvisionnement stable, bien structurée, capable de produire un combustible de qualité en tout temps à tous propriétaires de chaufferies à la biomasse. Pour répondre adéquatement à ce besoin fondamental, il est nécessaire de mettre en place régionalement des centres de transformation et de conditionnement de la biomasse forestière (CTCB). Les coopératives

forestières comptent déjà quatre de ces centres. Trois autres projets de centres seront réalisés au cours des prochains mois.

«Les CTCB sont une pièce maitresse du bon fonctionnement de la filière», de commenter Louis Pelletier, président de la filiale de la FQCF, Service Forêt-Énergie, spécialisée dans l'appui technique des projets biomasse des coopératives. «Pour une opération optimale de ces centres, il faut une masse critique de projets et un volume annuel de consommation conséquent. C'est pourquoi l'avènement du Fonds Biomasse Énergie est si important pour nous, car il nous permet de financer et de réaliser rapidement plusieurs projets en offrant à des clients intéressés des projets clés en main où la coopérative prend en charge les investissements et les opérations de la chaufferie et vend des kilowattheures. Pas de souci, pas d'inquiétude, que des économies pour les clients» a poursuivi ce dernier.

Le président de la FQCF fait remarquer cependant que le programme biomasse du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques est toujours suspendu. Il est essentiel que ce programme soit réactivé rapidement pour que l'annonce d'aujourd'hui puisse se traduire en de nombreux projets structurants pour la filière.

À propos de la FQCF

La Fédération québécoise des coopératives forestières regroupe 34 entreprises collectives qui procurent du travail en forêt à plus de 3 000 personnes. Ces coopératives sont au cœur du développement économique de leur région respective, souvent fondé exclusivement sur la mise en valeur de la forêt. Elles jouent un rôle moteur en termes de développement économique, de développement social et de protection à long terme de l'environnement où vivent leurs membres. La FQCF préconise, depuis longtemps, une mise en valeur intégrée des ressources forestières fondée sur une meilleure utilisation de la ressource.

-30-

Source: Jocelyn Lessard

Directeur général

Fédération québécoise des coopératives forestières

i.lessard@fqcf.coop

(418) 651-0388, poste 324